

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/10/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Mantes la
Jolie
Le : 04/10/2021
Et
Publication ou notification du :
04/10/2021

L'an 2021, le 1er Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LE BAIL, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/09/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/09/2021.

Présents : M. LE BAIL Patrice, Maire, Mmes : BLAVOET Amélie, CORDIEZ Christine, DE BERTRAND France, DESHUMEURS Carmela, GARRIER Amandine, LEGER Céline, MM : CASTIGLIONE Arnaud, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe, LEVACHER Thierry, PIERRE Alain

Excusée : GACEMI Agnès

A été nommée secrétaire : Amandine GARRIER

2021-X-26 – ACCEPTATION DU DEVIS DE PRESTATION D'ANIMATION DU REPAS DES AINES 2021

L'amélioration de la situation sanitaire permet d'organiser le repas des aînés en 2021.

La date retenue est le dimanche 28 novembre 2021.

Une consultation de plusieurs prestataires d'animation a été organisée à cette occasion. L'association Retrospectacle Animation a rendu une offre commerciale qui satisfait à la demande de la commune.

La prestation comprend l'animation du repas des aînés de 12h00 à 18h00.

La proposition commerciale de l'association Retrospectacle Animation s'élève à 521,00€.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-22, L2131-1 et L2131-2,

Vu l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

Considérant la tenue du prochain repas des aînés programmé le 28 novembre 2021,

Considérant la consultation lancée relative à la fourniture d'une prestation d'animation du repas annuel des aînés,

Considérant qu'il ressort de la consultation que la proposition faite par l'association Retrospectacle Animation est économiquement et qualitativement la plus avantageuse,

Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 28 septembre 2021,

Accusé de réception en préfecture
078-217806058-20211001-2021-X-26-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer la prestation d'animation du repas annuel des aînés prévu le 28 novembre 2021 à l'association Retrospectacle Animation, sise 3 allée des Pinsons à Achères (78260), pour un montant de 521,00€.

La prestation d'animation est prévue de 12h00 à 18h00.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis daté du 16 septembre 2021 .

Article 3 :

De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/10/2021
Le Maire
Patrice LE BAIL

